

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 10 octobre 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TCM-001-16795/24/CM**

## **■ Approbation du dispositif de soutien à la végétalisation et désimperméabilisation des parties communes des copropriétés**

**101681**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Présidente de la Métropole, a annoncé lors de ses vœux en date du 8 janvier 2024 la « Mise en place d'une aide au verdissement des copropriétés privées.

La présente délibération a pour objet la création d'un dispositif de soutien à la végétalisation des espaces communs des copropriétés d'habitat.

L'accès à la nature est plébiscité par la plupart des habitants, les urbains souhaitent profiter de la fraîcheur, s'aérer, se protéger du soleil et du vent, mais également des ruraux soucieux de préserver leur cadre de vie.

La végétalisation procure des services environnementaux pour le confort thermique, le rafraîchissement des espaces, la réduction de l'effet de serre. Les végétaux sont le support de la biodiversité, concourent à la restauration des corridors écologiques et agissent en faveur des insectes pollinisateurs. La nature procure des services sanitaires au travers de son rôle sur la qualité de l'air et la santé mentale ; enfin elle a un rôle social par l'attractivité résidentielle et les espaces de convivialité qu'elle offre.

Des études récentes mettent en avant les bienfaits de la végétalisation pour prévenir et traiter de nombreux troubles médicaux sur le plan psychologique comme physique, directement liés à ce que les scientifiques ont appelé "le syndrome du manque de nature". Les travaux réalisés dans le cadre de l'Action 78 du PCAEM « Développer la Nature en ville dans l'aménagement et la gestion des espaces », confirment la nécessité de développer les services écosystémiques rendus par la Nature.

Les copropriétés sont au nombre de 45 000 sur la métropole, elles disposent de surfaces à fort potentiel de végétalisation en complément des nombreux programmes de renaturation des espaces publics.

La végétalisation des toitures et des murs est complémentaire aux programmes de rénovations thermiques soutenues à la fois dans le Programme Local de l'Habitat (orientation 1, axe 5, action 9) « Coordonner et articuler les dispositifs de rénovation énergétique avec les actions de requalification du parc existant. », dans le Plan Climat (PCAEM) actions 45 « Animer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat », pour son effet positif sur l'isolation thermique des parois, permettant de gagner de 3 à 5° à l'intérieur des bâtiments.

Selon l'ADEME, un arbre mûre peut reproduire la fraîcheur équivalente à 5 climatiseurs qui tourneraient pendant 20 heures grâce au phénomène d'évapotranspiration qui lui permet de transpirer jusqu'à 450 litres d'eau par jour par ses feuilles.

Cette mesure de soutien s'appuie également sur un travail interne réalisé en croisant la cartographie des zones métropolitaines en surchauffe (produit de l'action 12 du PCAEM « Lutter contre les îlots de chaleur urbains ») et la cartographie du registre des copropriétés. Ainsi, il est possible d'identifier les copropriétés situées dans des zones de surchauffe urbaine.

C'est pourquoi, la Métropole soucieuse de lutter contre le réchauffement climatique, en favorisant des solutions naturelles, et réduisant les consommations énergétiques liées aux techniques de climatisations, développe le dispositif suivant, dont l'objectif est de :

- Végétaliser les espaces communs privés des copropriétés à usage principal d'habitation, professionnel et commercial ;
- Informer et inciter à la désimperméabilisation des espaces bituminés et perméables à l'intérieur des copropriétés privées.

Pour garantir le succès de cette opération, un règlement encadrant la recevabilité, les critères d'éligibilité (types de travaux et plantations), et de paiement est annexé à la délibération. Il prévoit des plantations d'espèces locales peu gourmandes en eau, non envahissantes, peu allergisantes, adaptées aux caractéristiques territoriales et au respect de la biodiversité.

Pour compléter le dispositif, la Métropole, organisera des formations sur la désimperméabilisation à l'attention des copropriétaires et résidents destinées à transmettre les bonnes pratiques dont certaines sont peu coûteuses et faciles à mettre en place, voire les engager dans des travaux de désartificialisation des sols.

Le règlement joint en annexe détaille les conditions d'attribution de l'aide, précise la qualité des bénéficiaires et les travaux éligibles, les modalités de demandes et de paiement.

L'aide est reconductible toutes les années sous réserve de modifications et de disponibilités financières et est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La Métropole mobilise une enveloppe de 400 000 € sur 4 ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie métropolitain.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Compte tenu de l'engagement de la Métropole dans son Plan Climat, au titre de l'Ambition Adaptation du territoire au changement climatique, de l'action 78 « Développer la Nature en ville dans l'aménagement et la gestion des espaces », de l'action 12 « Lutter contre les îlots de chaleur urbains » et de l'action 45 « Animer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat ».

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la création d'un soutien financier à la végétalisation des copropriétés à usage principal d'habitation, professionnel et commercial, selon les modalités inscrites dans son règlement annexé.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025, en section d'investissement : autorisation de programme n°B130P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n° 250180100D « Végétalisation des copropriétés ».

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » de la sous-politique « littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » programmes « Action environnementale » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CLIMA ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Protection de l'environnement,  
Lutte contre les pollutions,  
Transition écologique

Amapola VENTRON